



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

162 rue du Brome
St-Augustin-de-Desmaures Qc G3A 2P5
Téléphone : (418) 878-8901
Télécopieur : (418) 878-8980
Numéro sans frais : 1 888 523-2863
Courriel : info@fedecp.qc.ca

AFFILIATION / 2017

<input type="checkbox"/> Membre associatif
<input type="checkbox"/> Membre communautaire
<input type="checkbox"/> Renouvellement
<input type="checkbox"/> Nouveau membre

Réservé à la Fédération	
Date d'affiliation :	_____
Numéro de chèque :	_____
Date du chèque :	_____

Numéro de l'organisme : _____

Nom de l'organisme : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____

Site Internet : _____ Nombre de membres actifs : _____

Adresse de correspondance : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Information générale

Veillez cocher les cases vous concernant

Champ d'activité :

- | | | |
|------------------------------------|---|--|
| <input type="checkbox"/> Chasse | <input type="checkbox"/> Pêche | <input type="checkbox"/> Relève / Initiation |
| <input type="checkbox"/> Dindon | <input type="checkbox"/> Fête de la pêche | <input type="checkbox"/> Évènements-bénéfices |
| <input type="checkbox"/> Sauvagine | <input type="checkbox"/> Pêche d'hiver | <input type="checkbox"/> Aménagement/Restauration faunique |
| <input type="checkbox"/> Piégeage | <input type="checkbox"/> Chien de chasse | <input type="checkbox"/> Autre : préciser |

Club de tir : oui non

Type de tir : chasse poing arc

Activités : intérieur extérieur

Membres du conseil d'administration

Un courriel différent pour chacun des administrateurs est nécessaire

Président :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Vice-président :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Secrétaire :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Trésorier :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Directeur :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Membres du conseil d'administration (suite)

Directeur :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Directeur :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Directeur :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

Directeur :

Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Télécopieur : _____
Courriel : _____

ENGAGEMENT (COMPLÉTEZ CETTE PARTIE AVEC LES DEUX SIGNATURES OBLIGATOIRES)

Nous avons pris connaissance des buts et des objectifs de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs et nous nous engageons à les respecter et à ne pas agir contrairement à ceux-ci. De plus, nous poursuivons les mêmes buts et objectifs que la Fédération. Notre demande est conforme à la décision de notre :

Comité exécutif Conseil d'administration Assemblée générale

par notre résolution n° _____ en date _____

Signature du président (**obligatoire**)

Signature du secrétaire (**obligatoire**)

Date

Envoyer le formulaire

UN GESTE CONCRET DE PARTENARIAT!

LA MISSION DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs a pour mission de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles et sportives.

LES OBJECTIFS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

- Unir et affilier les associations et les clubs de chasse et de pêche, les organismes de conservation, de la province du Québec; encourager la fondation et l'organisation de tels organismes à travers la province.
- Collaborer avec les autres Sociétés dans une perspective de protection de l'environnement et de la biodiversité; au développement durable, à la conservation et à l'aménagement de la faune, de la flore et des autres ressources naturelles.
- Représenter les intérêts des chasseurs et des pêcheurs sportifs.
- Voir à défendre et à protéger la pratique des activités cynégétiques et halieutiques sportives, et à en faire la promotion de différentes façons, afin d'en assurer la pérennité.
- Faire l'éducation et la promotion d'un comportement responsable des chasseurs et des pêcheurs, lors de la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.
- Coopérer avec les autorités publiques dans une perspective de développement durable à l'établissement de programmes de protection de l'environnement, de conservation et d'aménagement des habitats de la faune et de la flore, et ce, tout en assurant une qualité de vie à la population québécoise.
- Supporter et encourager l'application de la législation pour la protection de l'environnement, de la faune et de la flore. Étudier et promouvoir l'amélioration de la législation et des règlements en relation avec la protection de l'environnement, de la faune et la flore, et la pratique des activités cynégétiques et halieutiques.
- Publier un organe officiel favorisant l'atteinte de ces objectifs

LES MEMBRES ASSOCIATIFS*

Regroupement d'individus formant une organisation à but non lucratif, incorporée en vertu d'une loi du Parlement du Québec et ayant des objectifs semblables à ceux de la Fédération. Cette catégorie de membres devra avoir un minimum de trente-cinq (35) membres actifs, majeurs (18 ans et plus) et payer sa cotisation annuelle à l'organisme. Une liste précisant les noms, les adresses, les codes postaux et les numéros de téléphone de 35 de ses membres devra accompagner son renouvellement d'affiliation annuelle à la Fédération.

LES MEMBRES COMMUNAUTAIRES

Regroupement d'individus formant une organisation à but non lucratif, incorporée en vertu d'une loi du Parlement du Québec et ayant des buts et objectifs semblables à ceux de la Fédération. Cette catégorie de membres pourra recenser moins de trente-cinq (35) membres actifs, majeurs (18 ans et plus) et payer sa cotisation annuelle à l'organisme.

LES RÈGLES GÉNÉRALES

- La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs ne peut accepter comme membre une autre fédération ou un groupe d'associations réunies sous un même organisme. Toute nouvelle adhésion doit comprendre une copie de la charte d'incorporation, une copie des règlements internes (statut et règlements) ainsi que les frais d'ouverture de dossier de 50 \$.
- La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs ayant signé un contrat avec le MFFP, ainsi qu'avec le ministère de la Sécurité publique du Québec en ce qui a trait à son module d'éducation, tout nouveau membre associatif ne peut dispenser de cours au public avant d'avoir été membre actif pendant 1 année complète. Les cours obligatoires suivants ne peuvent être dispensés avant 1 an d'activités : CCSMAF, ICAF et ICAA. Les cours non obligatoires peuvent être donnés à la suite de l'acceptation d'un nouveau membre associatif.
- Une association non affiliée au cours de deux (2) années consécutives, est considérée comme une nouvelle association et à ce titre, doit s'acquitter des frais d'ouverture de dossier.
- La date d'adhésion est fixée au 31 janvier 2017 et la cotisation annuelle est de 150 \$. Les demandes reçues après cette date se verront exiger des frais d'administration supplémentaires cumulatifs de 10 \$ par mois, au-delà du 1^{er} avril 2017.